

Compte-rendu conseil municipal du 18 décembre 2018 à 20h30, salle communale

Présents : Aude BETTINELLI, Jean-Marc FEVRE, Jean-François MENESTRIER, Bruno PETIET, François-Xavier POUX (arrivé à 20h45), Elisabeth RABOLIN, Stéphane RENAUD, Sébastien THIBAUD (arrivé à 21h39), Maryline VALDUGA, Etienne VUILLEMIN, Florence VRAC

Absent excusé : Carole LAMIELLE, Laurence RICQ, Bertrand RUHIER, Alexandre SOUL

Pouvoirs : Laurence RICQ à François-Xavier POUX, Bertrand RUHIER à Maryline VALDUGA, Alexandre SOUL à Aude BETTINELLI

Secrétaire de séance : Elisabeth RABOLIN

La séance est ouverte à 20h36.

Ordre du jour :

1. -Approbation compte-rendu du 06 novembre 2018
2. -Avis sur lotissement derrière la ville –donner nom de rue
3. -Annulation DCM nomination d'un délégué RGPD
4. -Nomination de l'AD@t pour gérer le RGPD
5. -Validation devis Orange création nouvelle ligne mairie
6. -Droit de préemption rue des Corvées
7. -Désignation régisseur titulaire et suppléant pour la bibliothèque
8. -Renouvellement convention d'occupation rucher par Mr LEVAUFRE
9. -Fixer les durées d'amortissement
10. -Délibération en faveur de l'AC investissement
11. -Décision modificative 2
12. _ PEDT
13. _ Reprise dans le domaine communal de la voirie du château
14. _ Reprise dans le domaine communal de la rue de la Mécanique
15. _ Nomination délégué suppléant pour le syndicat petite enfance
16. _ Questions diverses
17. Demande d'ajout à l'ordre du jour de la convention de service transfert de voirie : **Pour 11**

1. Approbation compte-rendu du conseil municipal du 6 novembre 2018 : Pour 9

_Arrivée François-Xavier POUX à 20h45

2 Avis sur lotissement derrière la ville –donner nom de rue

Il existe un projet de lotissement rue Derrière la ville (terrain Mourey) ; la réflexion porte sur une demande pour l'aménageur de prévoir 2 logements conventionnés dans ce projet, de limiter les espaces verts (source d'entretien pour les employés communaux) au profit d'arbustes petits fruits, d'ajout éventuel de bancs..

Au sujet du nom de rue pour ce futur lotissement, le nom rue de Briottey

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

3–Annulation Délibération nomination d'un délégué RGPD

La nomination d'un délégué au Règlement Général de Protection des Données au sein d'un CM pouvant être source de conflit d'intérêt, la précédente nomination est annulée.

Pour : 13

4-Nomination d'un délégué RGPD

L'AD@T((agence départemental d'appuis aux territoires) propose le service de protection des données pour 1440 euros TTC valable pour 3 ans .

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

5_Devis Orange

Le devis pour l'installation du téléphone dans la nouvelle mairie s'élève à 1506,70 euros. En raison du montant élevé de ce devis et des difficultés rencontrées actuellement avec orange au sujet de la coupure du téléphone de la mairie ce point est ajourné.

6_ Droit de préemption rue des Corvées

L'accès à la pharmacie se fait par une servitude de passage (réservée à la pharmacienne et à son personnel) sur un terrain pour lequel il existe un projet de construction. Mr le maire se propose de rencontrer les parties afin que cette voirie intègre le domaine public. Le droit de préemption étant exercé uniquement par le Préfet pour les communes au RNU.

7- Désignation régisseur titulaire et suppléant pour la bibliothèque

Pour le versement des fonds reçus à la bibliothèque, il faut nommer un régisseur et un régisseur suppléant : _ Léa ANDREANI est proposée comme régisseur principal **Pour : 13**

_ Aude BETTINELLI est proposée comme régisseur suppléant **Pour 12 Abstention 1**

8–Renouvellement convention d'occupation pour un rucher par Mr LEVAUFRE

La précédente convention est renouvelée pour une durée d' 1 an.

Pour :13

9_ Délibération en faveur de l'AC investissement

Afin de ne pas déséquilibrer le budget suite au transfert des compétences à la CAGB il convient de transférer des charges correspondantes en investissement pour ce faire, il est demandé au conseil municipal d'approuvé le principe de mise en œuvre de l'attribution de compensation d'investissement.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

10_Décision modificative 2

Il est nécessaire de prévoir des crédits supplémentaires pour assurer le paiement à ENEDIS des travaux d'extension d'électricité ainsi que le versement de l'attribution de compensation d'investissement à la CAGB.

Il est proposé au conseil municipal d'inscrire les crédits nécessaires par virement interne et de prendre la décision modificative n°2 suivante, en **dépenses d'investissement** :

Chapitre 21, article 21312 – Bâtiments scolaires -27 700€

Chapitre 204, article 20422 – Privé : Bâtiments et instal. +25 000€

Chapitre 204, article 2046 – Attributions de compensation d'investissement + 2 700€

Pour :13

11_ PEDT

Le changement de rythme scolaire impose de réécrire le Projet Educatif de Territoire pour la période 2019-2021.

Le PEDT est un document qui a pour objet de décrire les projets menés en faveur de la jeunesse sur le territoire. Il permet de faire un état des lieux de l'offre existante et de se fixer des objectifs. Le PEDT une fois adopté par le CM fera l'objet d'une validation par le préfet (via jeunesse et sport), l'inspection académique et la CAF.

Il permet d'assouplir les taux d'encadrement des jeunes pour familles rurales (donc en théorie de réduire les coûts liés aux activités péri et extrascolaire) et de percevoir une aide supplémentaire de la CAF (via le versement de fonds suite à la signature du CEJ) pour la réalisation d'un accueil le mercredi.

Pour : 13 Contre 0 Abstention 0

Arrivée de Sébastien THIBAUT à 21h 39

12_Fixer les durées d'amortissement

Sur demande de la perception, il est nécessaire de fixer les durées d'amortissement en fonction du type de biens :

Pour les biens matériels type mobilier, petit matériel, informatique... Il est proposé une durée de 5 ans.

Pour les biens immobiliers il est proposé une durée de 25ans.

Pour les biens immobiliers « exceptionnels »une durée de 40 ans

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

13_Reprise dans le domaine communal de la voirie du lotissement du château

Mr le maire demande si des élus souhaitent le huis clos.

Contre 14 Pour 0 Abstention 0

Le huis clos est donc refusé.

Suite à la prise de compétence voirie au 1^{er} janvier 2019 par la CAGB un inventaire des voiries communales a été réalisé. Il s'avère que la voirie du lotissement du château est restée la propriété de l'association syndicale des co lotis. Après renseignement pris auprès des services juridiques de l'aide aux communes de la CAGB, un rendez-vous a été pris avec deux référents du lotissement, Mme Remy et M. Champion ainsi que M. Bertoncini, responsable voirie de la CAGB et Mme RABOLIN, adjointe à la voirie et M. Renaud conseiller membre de la commission voirie ainsi que M. Le Maire. Il en ressort une obligation pour les co lotis de faire une demande écrite adressée en mairie en proposant la reprise de la voirie du lotissement dans le domaine communal pour l'euro symbolique. Cette association n'étant plus active, les 28 co lotis souhaitent l'intégration de leur voirie dans le domaine communal. Fort de cette demande un débat s'engage alors sur cette possibilité : il est bien précisé que cette voirie ne sera pas prioritaire pour une future réfection et que le jour où cette réfection sera envisagée par la CAGB elle se fera à l'identique c'est-à-dire en bicouche et non en enrobé. Le conseil municipal accepte de tenir compte de l'ancienneté des faits et des normes en vigueur différentes à l'époque de construction de ce lotissement.

Cette décision avait été prise lors des mandats précédents mais jamais notifiée par actes notariés.

Pour 13 Contre 1 Abstention 0

14_ Reprise dans le domaine communal de la rue de la Mécanique

Etant personnellement concernée par le point suivant Mme RABOLIN quitte la salle.

Aude BETTINELLI est nommée secrétaire de séance.

Suite à la même réflexion précédente, il est proposé au conseil municipal de reprendre dans le domaine communal une partie de la rue de la mécanique correspondant à la partie déjà urbanisée et dont la surface a déjà fait l'objet d'un bornage pour l'euro symbolique.

Pour 13

15_ Nomination délégué suppléant pour le syndicat petite enfance

Jean-François MENESTRIER est nommé délégué suppléant au syndicat petite enfance.

Pour 13 contre 0 Abstention 1

16_Convention de service de gestion des services d'entretien de la voirie.

Suite à la prise de compétence voirie par la CAGB il convient de valider la convention. Il est demandé de se prononcer sur les modalités d'exercices des missions confiés aux communes dans la convention de gestion des services d'entretien (voirie, signalétique, parcs et aires de stationnement). Il est donc demandé d'autoriser le maire à signer la convention.

Pour 14

17 Questions divers

Aude BETTINELLI nous informe de la modification des tranches tarifaires de Famille rurale pour le periscolaire actuellement composé de 5 tranches seront réduites à 4 tranches.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 heures.